



CANADA

The Permanent Mission of Canada  
to the United Nations  
at Geneva

La Mission permanente du Canada  
auprès des Nations Unies  
à Genève

**Check against delivery**

NOTES FOR AN ADDRESS  
BY  
THE HONOURABLE PIERRE PETTIGREW,  
MINISTER OF FOREIGN AFFAIRS  
TO  
THE 61<sup>st</sup> SESSION OF THE COMMISSION ON HUMAN RIGHTS

Geneva, 14 March 2005

---

**Vérifier à l'audition**

NOTES POUR UNE ALLOCUTION  
DE  
L'HONORABLE PIERRE PETTIGREW,  
MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES  
À  
61<sup>ème</sup> SESSION DE LA COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Genève, 14 mars 2005

Madam High Commissioner, Excellencies,  
Ladies and Gentlemen,

I am very pleased to be here with you again, at the United Nations Commission on Human Rights, to debate fundamental questions on the promotion and protection of human rights, questions which touch on both human dignity and peace and security in our world.

When we look at the world today, we note the democratic advances made in recent decades, but also the proliferation of intra- and interstate conflicts and the rise of terrorism as a method for obtaining demands. In that context, the progress achieved in promoting and protecting human rights is still too little. Indeed, it has been offset by incidents of horrifying atrocities, which have too often led to dire situations in where crimes against humanity have been committed.

In recent weeks, there is a new promise of peace in the Middle East. We are encouraged by the positive developments we can see in the region which, we hope, set the scene for more constructive action on human rights. Still, the situation in certain states warrants comment. After two resolutions on Iran adopted at the UN General Assembly and several visits by UN Special Rapporteurs on Human Rights, Iran continues to fail to implement many of its international obligations with respect to human rights; the time has come for Iran to show its willingness to address its human rights record. The human rights violations in Iran are serious and they must stop.

Canada continues to promote a strong multilateral system, capable of addressing the whole range of inter-related contemporary challenges, from development to human rights to peace and security.

As the international community prepares to gather for the Summit of Heads of State and Government in New York this fall on the occasion of the 60th anniversary of the United Nations, we have an unprecedented opportunity since the creation of the United Nations to work to reform the multilateral system to make it more effective and to enhance its capacity to take on today's challenges. The report of the High-Level Panel on Threats, Challenges and Change and the report Investing in Development about the Millennium Development Goals have already stimulated debate on this issue, and we await with great interest the report by the Secretary-General of the United Nations, which is to be released shortly. Canada plans to make a very active contribution to discussions on United Nations reform.

#### United Nations reform and human rights

The multilateral system for promotion and protection human rights has been the subject of much criticism recently, much of it highly relevant. The credibility of the Commission on Human Rights, in particular, has been challenged. The report by the High-Level Panel addresses that question very eloquently.

What do we expect from a multilateral system for promotion and protection of human rights? Canada believes such a system should help us develop standards; monitor respect for human rights throughout the world; promote constructive dialogue; support the strengthening of Member States' capacities to promote and protect human rights; and in the case of serious violations, intervene to protect vulnerable populations.

This system should be flexible, so that we can make progress in new areas, such as fighting discrimination based on sexual orientation and gender identity; rise to today's challenges, such as respect for human rights in the fight against terrorism; and continue to address "old" questions that unfortunately are still topical, like torture, racism and suppression of opinion.

To achieve this, we need a coherent, complete plan, and I would like to mention some of the critical elements:

- First of all, the promotion and protection of human rights must be integrated into all UN activities. In that respect, I must congratulate the High Commissioner and her Office for her work with humanitarian agencies in Darfur. But much remains to be done, both to implement protection of human rights on the ground and to ensure that all United Nations bodies, including the Security Council, give the issue of human rights the attention it requires. The situation in Darfur underlines, in particular, the links between conflict and human rights: the importance of the promotion and protection of human rights as a tool to prevent conflict, as a central responsibility of states during conflict, and as a means to restore sustainable peace and pursue equitable development following conflict.
- It is also key to re-establish the credibility of the Commission, as well as to strengthen the relevance and the quality of its work. In this respect, we look favourably at the proposal for universal membership of the Commission. This would provide an opportunity for all Member States to engage on human rights issues - and we would look for a responsible and constructive engagement. We should also look at improving the methods of work of the Commission, update its agenda, consider the possibility of holding more - maybe shorter - sessions during the year. To this end, we support balancing the country-specific function of the Commission with its thematic focus. All victims of human rights violations live somewhere, in some specific country. Canada holds that when this Commission is provoked by the extent of violations in specific situations, it must respond with more than general prescriptions. We are concerned about group positions against these resolutions, particularly the use of "no action" motions to stall debate on country resolutions. We believe that such motions are an abuse of the rules of procedure which is incompatible with our responsibilities as Members of the Commission on Human Rights. Further, to promote a culture of transparency and accountability, we could look at the possibility of having the Commission consider, over time, the human rights situation in each UN Member State.
- Moreover, the Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights must be provided with more funding from the UN's regular budget, so that it can pursue its activities in numerous key areas for human rights, including support for Special Procedures, treaty bodies, and technical and operational assistance on the ground. These different instruments for the promotion and protection of human rights should also be improved.

Canada will thus support all measures to achieve greater integration of human rights into the work of the UN and the strengthening of human rights structures. But there is also a need to ensure the international community has both the will and the capacity to respond effectively and quickly to crises where crimes against humanity and war crimes are committed and the protection of civilians is threatened and human rights violated. Promoting the Responsibility to Protect is at the heart of

United Nations reform. We are very pleased with the contents of the report of the High-Level Panel in this regard, which recommends among other things that the rules for use of force be embodied in relevant United Nations resolutions. Canada believes that next fall's UN Summit declaration should include recognition of sovereignty as responsibility, to signal recognition that sovereignty entails not only rights, but also obligations, especially for the protection of civilians. In addition, Canada believes that it is critical that the Security Council negotiate and adopt a resolution that embodies the guidelines for the use of force recommended by the High-Level Panel.

#### The multilateral system for human rights: Canada's contribution

Implementing all these reforms will obviously hinge on the support of all Member States of the United Nations, especially the members of the Commission on Human Rights, who have a special responsibility in that regard. Canada, for its part, is committed to assuming its responsibilities. Accordingly:

- We plan to participate actively and constructively in the dialogue on reform. In particular, we will work to strengthen cooperation among countries in different regions, including through informal bodies such as the Human Security Network or the Group of Friends on UN Reform.
- We will support the High Commissioner for Human Rights and her Office more substantially. We recently committed to increasing our financial contribution, in the amount of CAN\$ 5 million over 3 years.
- We will also contribute actively to the work of the Commission on Human Rights, notably by presenting a number of resolutions to empower the international community to make progress in certain areas.

Allow me to elaborate the work that we will undertake on some resolutions this year. The fight against impunity for perpetrators of serious international crimes through both domestic and international mechanisms, including the International Criminal Court, remains a priority for Canada. Establishing accountability for violations of human rights is essential for justice and reconciliation in societies emerging from conflict. This year, the Commission should welcome the updated Principles on Impunity and support the High Commissioner in her efforts to work with States and the UN system to support their capacity to fulfil their responsibility to protect the victims of the worst human rights violations.

Another Canadian priority is the Draft Declaration on the Rights of Indigenous Peoples. We will use our resolution to seek agreement on a one-session extension of the UN Working Group on the Draft Declaration to complete its work. Significant progress has been made by the Working Group in the last two years and States and indigenous peoples must seize this opportunity to produce a strong and effective Declaration in 2005.

As we think of the 10th anniversary of the Beijing Declaration celebrated recently by the Commission on the Status of Women in New York, I must also say that the promotion of women's rights and gender equality continues to be at the core of Canadian foreign policy. In New York,

States reaffirmed the Beijing Declaration and Platform for Action and have recommitted themselves to their full implementation. Above all, we encourage all States to respect the universality and indivisibility of women's human rights, including sexual and reproductive health and rights, and to refuse to make women's rights contingent on political and cultural considerations. Canada is proud to sponsor a resolution on violence against women at the Commission as it has done for 11 years now.

### Implementing international obligations domestically

Each Member State has the responsibility to ensure that international standards are implemented in its own country, and in so doing, to cooperate fully with the multilateral system for human rights. Here again, Canada intends to assume its responsibilities - both toward its own citizens and to the international community - and calls on all other States to do the same.

- Canada has already ratified a large number of international instruments. We plan to examine very seriously the possibility of ratifying others, including the Second Optional Protocol to the International Covenant on Civil and Political Rights (aiming at the abolition of the death penalty). We also plan to fulfil our reporting commitments to treaty monitoring bodies.
- In a spirit of transparency and accountability, we extended an open invitation to visit Canada several years ago to the Special Procedures of the Commission. That invitation still stands. In the past 18 months, we have hosted the Special Rapporteur on Contemporary Forms of Racism, Racial Discrimination, Xenophobia and Related Intolerance and the Special Rapporteur on the Situation of Human Rights and Fundamental Freedoms of Indigenous Peoples. In the near future, we will host the Working Group of Arbitrary Detention. The visit by the Special Rapporteur on Racism was an opportunity for the Government to reaffirm its commitment to fight racism and to continue its efforts to develop a plan of action against racism. The report on the visit to Canada by the Special Rapporteur on Indigenous Peoples is a positive contribution to our collective efforts to improve the lives of all Aboriginal peoples in Canada. In general, we take very seriously the observations and recommendations made during the many visits by Special Procedures to Canada.
- Finally, the Government of Canada is committed to maintaining an open and constructive dialogue with Canadian civil society on all human rights questions.

In concluding, I would like to underline that on April 17th, 1985, section 15 of the Canadian *Charter of Rights and Freedoms* came into force. Section 15 stipulates that "Every individual is equal before and under the law and has the right to the equal protection and equal benefit of the law without discrimination and, in particular, without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or mental or physical disability." It is a fundamental expression of Canada's deep commitment to the promotion of a society in which the intrinsic worth of every individual is recognized. Over the last 20 years, Canada has progressed toward an era of substantive equality which is as much about accommodating differences as about identical treatment for all. The Canadian vision of equality is not formalistic or mechanistic. Rather, at its heart, it is about human dignity and about recognizing all individuals as equal human beings.

Thank you.

Madame le Haut Commissaire, Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

Il me fait grand plaisir de me retrouver avec vous ici, à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, pour débattre de questions fondamentales quant à la promotion et la protection des droits de la personne, questions qui touchent à la fois à la dignité humaine ainsi qu'à la paix et à la sécurité de notre monde.

Lorsque nous jetons un regard sur le monde d'aujourd'hui, nous constatons les avancées démocratiques des dernières décennies, mais aussi la prolifération des conflits intra et inter-étatiques ainsi que la montée du terrorisme comme méthode de revendication. Dans ce contexte, les progrès accomplis en matière de promotion et de protection des droits de la personne restent trop limités. Ils ont en effet été accompagnés d'épisodes bouleversants d'atrocités, menant trop souvent à des situations graves où des crimes contre l'humanité ont été commis.

Ces dernières semaines, de nouvelles perspectives de paix sont apparues au Moyen-Orient. Nous trouvons encourageants les progrès observés dans la région, progrès qui, nous l'espérons, ouvriront la voie à une action plus constructive face à la question des droits de la personne. Cela dit, on ne peut garder le silence sur la situation dans certains États. Malgré deux résolutions adoptées à l'Assemblée générale des Nations Unies et plusieurs visites des Rapporteurs spéciaux des Nations Unies sur les droits de l'homme, l'Iran n'a toujours pas honoré bon nombre de ses obligations internationales concernant le respect de ces droits. Le temps est venu pour l'Iran de démontrer sa volonté d'améliorer sa feuille de route à cet égard. Les violations des droits de la personne en Iran sont graves et doivent cesser.

Le Canada continue de faire la promotion d'un système multilatéral fort, capable de faire face à toute la série de défis contemporains qui sont interreliés, allant du développement aux droits de la personne, en passant par la paix et la sécurité.

Alors que la communauté internationale s'appête à se réunir pour le Sommet des chefs d'État et de gouvernement à New York cet automne à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire des Nations Unies, l'année en cours nous offre une opportunité sans précédent depuis la création des Nations Unies de nous engager dans la réforme du système multilatéral afin d'augmenter son efficacité et sa capacité à s'attaquer aux défis d'aujourd'hui. Le *Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement* ainsi que le *Rapport Investir dans le développement : plan pratique pour réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement* ont déjà stimulé les débats à ce sujet, et nous attendons avec grand intérêt le rapport du Secrétaire général des Nations Unies qui doit paraître sous peu. Le Canada entend contribuer très activement aux discussions sur la réforme des Nations Unies, en particulier celles sur les droits de la personne.

#### La réforme des Nations Unies et les droits de la personne

Le système multilatéral de promotion et de protection des droits de la personne a été la cible récemment de plusieurs critiques, plusieurs d'entre elles fort pertinentes. La Commission des droits de l'homme, tout particulièrement, a vu sa crédibilité remise en question. Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau touche à cette question d'une façon très éloquente.

Qu'attendons-nous d'un système multilatéral de promotion et de protection des droits de la personne? Le Canada considère qu'un tel système devrait nous permettre d'élaborer des normes ; de surveiller le respect des droits de la personne à travers le monde ; de promouvoir un dialogue constructif ; d'appuyer le renforcement des capacités des États membres à promouvoir et protéger ces droits ; et enfin, en cas de violations graves, d'intervenir pour protéger les populations vulnérables.

Ce système devrait être souple afin, à la fois, de progresser dans de nouveaux domaines, comme combattre la discrimination liée à l'orientation et à l'identité sexuelles ; relever les défis du jour, par exemple quant au respect des droits de la personne dans la lutte contre le terrorisme ; et enfin poursuivre sans relâche le travail pour s'attaquer à de « vieilles » questions malheureusement toujours d'actualité, comme la torture, le racisme et le déni d'opinion.

Pour y arriver, il faut un plan cohérent et complet, et j'aimerais en mentionner ici quelques éléments clés.

- Tout d'abord, il faut intégrer la promotion et la protection des droits de la personne à l'ensemble des activités de l'ONU. À ce chapitre, je me dois de féliciter le Haut Commissaire et son bureau pour leur travail de concert avec les agences humanitaires au Darfour. Mais beaucoup reste à faire, tant pour opérationnaliser la protection des droits de la personne sur le terrain que pour s'assurer que tous les organes des Nations Unies, y compris le Conseil de sécurité, accordent à ces droits l'attention qu'ils requièrent. La situation en Darfour met en lumière, en particulier, le lien entre les conflits et les droits de la personne : l'importance de la promotion et de la protection des droits de la personne comme moyen de prévenir les conflits, en tant qu'obligation fondamentale des États pendant un conflit et comme moyen aussi de rétablir une paix durable et de chercher un développement équitable après un conflit.
- Il est en outre essentiel de rétablir la crédibilité de la Commission et de renforcer l'utilité et la qualité de son travail. C'est pourquoi nous voyons d'un oeil favorable la proposition d'universaliser sa composition. Tous les États membres auraient ainsi la possibilité de s'engager face aux questions de droits de la personne – et nous nous attendrions à un engagement responsable et constructif. Nous devrions aussi chercher à améliorer les méthodes de travail de la Commission, remanier son ordre du jour et envisager la possibilité de tenir plus de sessions – mais plus courtes peut-être – pendant l'année. À cet égard, nous sommes favorables à l'idée d'un équilibre entre la considération de la situation dans certains pays et la considération de questions thématiques. En effet, toutes les personnes dont les droits sont violés vivent quelque part, dans un pays donné. Le Canada estime que lorsque la Commission est interpellée par l'ampleur des violations dans certaines situations, elle se doit de réagir en faisant plus qu'émettre des ordonnances générales. Nous nous inquiétons des positions de groupe adoptées contre ces résolutions, en particulier du recours aux motions de "non-action", qui empêchent de faire aboutir le débat sur les résolutions concernant certains pays. Nous croyons que ces motions constituent un recours abusif aux règles de procédure incompatible avec les responsabilités qui nous incombent en qualité de membres de la Commission des droits de l'homme. De plus, pour favoriser une culture marquée par la transparence et l'imputabilité, nous pourrions envisager la possibilité de demander à la Commission d'examiner, sur plusieurs années, la situation des droits de la personne dans chaque État membre des Nations Unies.

- Par ailleurs, il faut consacrer au Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme plus de fonds du budget ordinaire de l'ONU, afin que celui-ci puisse réaliser ses activités dans de nombreux domaines critiques pour les droits de la personne, y compris l'appui aux procédures spéciales, aux organes des traités, ainsi qu'à l'assistance technique et aux opérations sur le terrain. Ces différents instruments de promotion et protection des droits de la personne devraient également faire l'objet d'améliorations.

Le Canada appuiera donc toutes les mesures qui visent une plus grande intégration des droits de la personne au travail de l'ONU et un renforcement des structures se rapportant aux droits de la personne. Mais à cela s'ajoute la nécessité de s'assurer que la communauté internationale possède à la fois la volonté et la capacité de répondre efficacement et rapidement aux situations de crise où des crimes contre l'humanité et crimes de guerre sont commis et où la protection des civils est menacée et les droits de la personne violés. La promotion de la responsabilité de protéger est au coeur de la réforme des Nations Unies. Nous sommes très heureux du contenu du rapport du Groupe de personnalités de haut niveau à ce sujet, qui recommande notamment que les règles quant à l'usage de la force soient incorporées dans des résolutions de l'ONU. Le Canada croit que la déclaration qui émergera du Sommet de l'ONU en 2005 devrait comporter la reconnaissance de la souveraineté en tant que responsabilité, et marquer ainsi le fait que la souveraineté s'accompagne non seulement de droits mais aussi d'obligations, particulièrement en ce qui concerne la protection des civils. De plus, le Canada estime qu'il est d'une importance primordiale que le Conseil de Sécurité négocie et adopte une résolution qui consigne les principes directeurs de l'usage de la force recommandés par le Groupe de personnalités de haut niveau.

#### Le système multilatéral des droits de la personne : la contribution du Canada

La mise en oeuvre de toutes ces réformes dépendra, évidemment, du soutien de chacun des États membres des Nations Unies, et notamment des membres de la Commission des droits de l'homme qui assument une responsabilité particulière à cet égard. Le Canada s'engage, pour sa part, à assumer ses responsabilités. Ainsi:

- Nous comptons participer activement et de façon constructive au dialogue portant sur la réforme. Nous travaillerons notamment à renforcer la collaboration entre les pays de différentes régions, y compris par le biais de regroupements informels tel le Réseau de la sécurité humaine ou encore le groupe des « amis de la réforme de l'ONU ».
- Nous appuierons plus substantiellement le Haut Commissaire aux droits de l'homme et son bureau. Nous nous sommes d'ailleurs engagés récemment à rehausser notre contribution financière, à hauteur de 5 millions de dollars canadiens sur 3 ans.
- Nous contribuerons aussi activement aux travaux de la Commission des droits de l'homme, notamment en présentant des résolutions habilitant la communauté internationale à progresser dans certains domaines.

Permettez-moi d'en dire davantage sur le travail que nous entreprendrons sur certaines résolutions cette année. Lutter contre l'impunité des auteurs de crimes internationaux graves au moyen de mécanismes tant nationaux qu'internationaux, comme la Cour pénale internationale, demeure une priorité du Canada. La justice et la réconciliation à l'intérieur des sociétés au sortir d'un conflit passent par l'imposition de l'obligation de rendre compte de ses actes lorsqu'il y a eu violation des droits de la personne. Cette année, la Commission devrait accueillir avec satisfaction l'actualisation



des Principes concernant l'impunité, et elle devrait épauler le Haut Commissaire qui s'emploie à aider les États et le système de l'ONU à assumer leur responsabilité de protéger les victimes des pires violations des droits de la personne.

Le Projet de déclaration sur les droits des peuples autochtones est une autre priorité du Canada. Nous nous servons de notre résolution pour demander d'ajouter une session pour le Groupe de travail des Nations Unies chargé du Projet de déclaration. Ses travaux ont beaucoup avancé ces deux dernières années, et les États et les peuples autochtones doivent profiter de l'occasion pour produire en 2005 une déclaration forte et d'une réelle portée.

En écho au 10<sup>e</sup> anniversaire de la Déclaration de Beijing célébré récemment à la Commission du statut de la femme à New York, je tiens à affirmer que la promotion des droits des femmes et l'égalité entre les sexes continuent d'être au coeur de la politique étrangère canadienne. À New York, les États se sont prononcés à nouveau en faveur de la Déclaration de Beijing et du Programme d'action mondiale, et ils ont réitéré leur engagement à les mettre en oeuvre intégralement. Nous encourageons d'abord et avant tout les États à respecter le caractère universel et indivisible des droits des femmes, y compris leur santé et leur droits en matière de sexualité et de reproduction, et de refuser de subordonner ces droits à des considérations d'ordre politique et culturel. Le Canada est fier de parrainer une résolution de la Commission sur la violence contre les femmes depuis 11 ans maintenant.

#### La mise en oeuvre au niveau domestique des obligations internationales

Il est du ressort de chaque État membre d'assurer la mise en oeuvre des normes internationales en son propre pays et, ce faisant, de collaborer pleinement avec le système multilatéral des droits de la personne. Ici aussi, le Canada entend assumer ses responsabilités - tant face à ses propres citoyens, qu'envers la communauté internationale - et invite tous les autres États à en faire autant.

- Le Canada a déjà ratifié de très nombreux instruments internationaux. Nous comptons examiner très sérieusement la possibilité d'en ratifier d'autres, notamment le Deuxième Protocole additionnel au Pacte sur les droits civils et politiques (relativement à la peine de mort). Nous comptons aussi respecter nos engagements quant aux rapports à soumettre aux organismes de surveillance des traités.
- Dans un esprit de transparence et d'imputabilité, nous avons émis il y a plusieurs années une invitation ouverte de visiter le Canada aux procédures spéciales de la Commission. Nous maintenons cette invitation. Après avoir reçu la visite du Rapporteur sur les formes contemporaines de racisme, discrimination raciale, xénophobie et intolérance ainsi que celle du Rapporteur sur les droits de la personne et les libertés fondamentales des peuples autochtones au cours des 18 derniers mois, nous recevons prochainement la visite du Groupe de travail sur les détentions arbitraires. La visite du Rapporteur spécial sur le racisme a été l'occasion pour le gouvernement de réaffirmer son engagement à lutter contre le racisme et à continuer les efforts pour élaborer un plan d'action contre le racisme. Le rapport sur la visite au Canada du Rapporteur spécial sur les peuples autochtones est une contribution positive aux efforts collectifs que nous accomplissons pour améliorer la vie de tous les Autochtones du Canada. De façon générale, nous considérons très sérieusement les observations et recommandations formulées lors des nombreuses visites des procédures spéciales au Canada.

- Enfin, le Gouvernement du Canada s'engage à maintenir un dialogue ouvert et constructif avec la société civile canadienne sur toutes les questions relatives aux droits de la personne.

Pour terminer, je tiens à souligner que le Canada célébrera le mois prochain le vingtième anniversaire de l'article 15 de la Charte canadienne des droits et libertés. L'article 15 dit : «La loi ne fait acception de personne et s'applique également à tous, et tous ont droit à la même protection et au même bénéfice de la loi, indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques ». Cet article est l'expression même de la profonde détermination du Canada à promouvoir une société où l'on reconnaît la valeur de chaque individu et de son apport à la collectivité. Au cours des 20 dernières années, le Canada a cheminé vers une ère d'égalité significative, où nous acceptons et encourageons la différence et promovons le traitement identique pour tous. Le Canada est un projet politique unique. En tant que société ouverte, nous avons pris le pari et le défi de l'égalité dans la différence et c'est maintenant un jalon de notre identité et nous en sommes fiers.

Je vous remercie.